|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/900** | Le 13 juin 2019 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
|  |
| Objet: | **Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques)****– Proposition d'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée** |
|  |
|  |
|  |
|  |

A sa réunion tenue le 24 mai 2019, la Commission d'études 3 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée conformément au § A.2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7 (Procédure d'adoption par une Commission d'études par correspondance). Le titre et résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 13 août 2019. Si, au cours de cette période, aucun Etat Membre ne soulève d'objection, la procédure d'approbation par voie de consultation, prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7 sera engagée.

Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption du projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments du projet de Recommandation mentionné dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

Mario Maniewicz
Directeur

**Annexe:** Titre et résumé du projet de Recommandation

**Document:** Document [3/108(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R15-SG03-C-0108/en)

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse:
 <https://www.itu.int/md/R15-SG03-C/en>

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

– Président et Vice‑Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Président de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titre et résumé du projet de Recommandation

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.526-14 Doc. 3/108(Rev 1)

Propagation par diffraction

La Figure 9 de la Recommandation UIT-R P.526-14 représente l'affaiblissement pour une arête en lame de couteau en fonction du paramètre de diffraction. Cependant, dans la Recommandation actuelle, ce graphique présente une précision très faible. Il est proposé de le réviser afin d'améliorer sa précision.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_